

14 sep 2012 -18:47

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2012

Ratification du Traité d'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur la ratification du Traité d'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

Le Traité a été signé par toutes les parties contractantes le 9 décembre 2011 à Bruxelles. Il entrera en vigueur le 1er juillet 2013, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés à cette date, que la Croatie continue à s'atteler à remplir à temps toutes les obligations incombant aux Etats membres et que toutes les réformes nécessaires soient achevées à temps. La République de Croatie a déjà achevé sa procédure de ratification parlementaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>